



Forum: Trucs en vrac

Topic: La justice Française condamne ZATAZ.COM à se taire

Subject: Re: La justice Française condamne ZATAZ.COM à se taire

Publié par: gothax

Contribution le : 30/01/2009 15:43:15

@doc: depuis des années Damien Bancal via ZATAZ rapporte, entre autre chose, à des entreprises / PME l'existence de failles sur leurs serveurs, serveurs web. Et pour suivre Damien Bancal depuis la création de ZATAZ et même avant il n'a été motivé que par le fait d'aider ces PME à combler les failles de leurs serveurs. Combien de fois j'ai lu les remerciements d'associations, de particuliers de PME sur son site!

Le pire c'est que c'est un moteur de recherche qui a pénétré dans leur serveur FTP "troué" !!!
La justice a donc condamné quelqu'un pour avoir simplement signaler que le contenu d'un FTP été accessible dans un moteur de recherche. C'est cette condamnation **INDIRECTE** qui me fait bondir.
Rien d'autre!!!

C'est mon avis et il n'engage que moi. Bientôt nous serons condamné par le simple fait d'avoir fait une capture d'écran d'un site défacé, nous serons complice!!! C'est fou!!!